

Charente-Maritime

PARC ÉOLIEN EN MER D'OLÉRON

Le raccordement du câble électrique se précise

Entre le parc éolien en mer d'Oléron et le poste très haute tension de Granzay, le faisceau de moindre impact dans lequel sera défini le corridor final des travaux se précise. RTE nourrit l'espoir que le préfet de Charente-Maritime tranche l'été prochain

Philippe Baroux
p.baroux@sudouest.fr

Les élus s'accrochent aux projets d'aménagements, les organisations non gouvernementales pointent les espaces naturels sensibles, tandis que pêcheurs et agriculteurs défendent le maintien de leurs activités. C'est entre ces différents enjeux des parties prenantes que se fauilera le câble électrique qui raccordera le futur parc éolien en mer d'Oléron au réseau de 400 000 volts où sa production se déversera, avec l'objectif du « moindre impact » qui guide la concertation en cours pilotée par Réseau de transport d'électricité (RTE).

Le champ de réflexion est vaste. Il court en mer, depuis le large d'Oléron et jusque dans la traversée du pertuis d'Antioche où 60 à 70 kilomètres seront à dérouler dans des zones où les professionnels de la pêche mettent leurs filets à l'eau et qui sont aussi la route des cargos vers le Grand Port maritime de La Ro-

chelle. La distance à terre est peu ou prou équivalente, selon le point d'« atterrissage » qui sera retenu, le site d'arrivée à la côte.

Une étude en entonnoir

Depuis plus d'une année, RTE dit ainsi avoir animé près de 230 réunions pour ce qui sera le plus long raccordement à réaliser pour un parc éolien en France.

Autour de la table : les socioprofessionnels, 93 communes, 5 intercommunalités et 2 départements – la Charente-Maritime où le câble touchera terre et les Deux-Sèvres où son raccordement est envisagé, pour l'heure au sud de Niort, au poste de Granzay. Il doit en sortir « une solution préférentielle de RTE », zone élargie que l'opérateur soumettra à la décision du préfet coordinateur, en l'occurrence le préfet de la Charente-Maritime qui s'appuiera pour arrêter le « faisceau de moindre impact » final, en mer sur le préfet maritime de l'Atlantique, à terre sur la préfète des Deux-Sèvres. Objectif de l'installateur : décrocher une déci-

sion de l'État l'été prochain, et les autorisations administratives en 2026, « sachant que notre solution préférentielle ne sera peut-être pas la solution finale retenue », prévient Aurore Gillmann. « Nous menons un travail en entonnoir », décrit la responsable projet de RTE. Il s'agit de déboucher après définition d'un faisceau de 2 à 5 kilomètres de largeur dans le pertuis d'Antioche par exemple au tracé d'un corridor final de travaux de 200 mètres.

Rien ne transpire en public des discussions en cours. La révélation de certains contenus semble même embarrasser RTE qui s'abrite derrière une concertation toujours en cours.

Pas au sud de La Rochelle

En mars dernier, le préfet de la Charente-Maritime Brice Blondel nous évoquait des réunions publiques pour ce printemps, avant une « réunion plénière de la commission consultative où, avec l'ensemble des parties prenantes, nous définirions ce faisceau de moindre impact ».



Le câble qui amènera à terre la production du parc éolien en mer d'Oléron partira d'une sous-station électrique de ce genre. AFP

En l'état, ce que s'autorise à dire Aurore Gillmann c'est que « le tracé du fuseau en mer est pour l'heure, de notre point de vue, stabilisé, assez large pour tenir compte de l'étude environnementale ». « Tout dépend ce que l'on appelle 'stabilisé', parce

« Comme si ceux qui hier voulaient du parc éolien en mer ne voulaient pas aujourd'hui son câble de raccordement »

que la proposition de moindre impact faite par le Comité départemental des pêches, sauf erreur de ma part, n'a pas encore reçu de réponse, commente Philippe Michéau, son président. Nous avons demandé un faisceau plus proche de l'île de Ré que d'Oléron pour des critères tenant à nos activités, et à RTE de faire un effort sur un secteur où ils disent rencontrer des contraintes de bathymétrie. »

À terre, le dossier est non tranché, voire plus incertain. « Deux familles de faisceaux sont présentées aux

parties prenantes », explique sans les détailler Aurore Gillmann. La solution préférentielle de RTE, « parce que moindre impact » – ce qui s'entend aussi au plan financier, chaque kilomètre supplémentaire pesant lourd dans le budget –, consisterait à rejoindre Granzay en faisant courir le câble sur une bonne partie du tracé de la nationale 11 La Rochelle-Niort. Dans les couloirs de l'administration, il se murmure que la Direction régionale des routes Atlantique rejetterait le scénario, y compris une emprise du chantier d'enfouissement du câble sur l'accotement. Un observateur attentif du dossier ironise : « Comme si ceux qui hier voulaient du parc éolien en mer ne voulaient pas aujourd'hui de son câble de raccordement. »

Reste le sujet de l'atterrissage. L'option un temps pressentie dans le secteur de La Repentie, près du Belvédère à La Rochelle, aurait cédé la pole position à un atterrissage à Chef-de-Baie. Non confirmé chez RTE où l'on précise cependant que l'hypothèse d'un raccordement au sud de l'agglomération rochelaise, étudiée elle aussi, est « définitivement abandonnée » et « nous ne reviendrons pas là-dessus ».

Le câble électrique atterrira au nord de La Rochelle

Des contraintes techniques et environnementales conduisent à l'abandon d'un atterrissage du câble du parc éolien au sud de l'agglomération rochelaise. La discussion se recentre sur deux options : La Repentie ou Chef-de-Baie

Où le câble électrique raccordant le parc éolien en mer d'Oléron touchera terre ? La décision ministérielle qui lançait le projet (juillet 2022) ouvrait une zone d'étude élargie de L'Houmeau à Châtelailon-Plage. Elle s'est resserrée depuis

« sur la zone des ports de La Rochelle », précise Aurore Gillmann, au fil de la concertation conduite par Réseau de transport d'électricité (RTE).

« Une conjonction de contraintes techniques, environnementales,

nous fait renoncer à aller vers Châtelailon-Plage », ajoute la responsable projet de RTE. Notamment, l'impossibilité pour un navire spécialisé dans la pose de câbles d'approcher tout près de la côte, l'estran est très étiré vers le pertuis, à faible

profondeur. Envisager cette option induirait d'importants surcoûts.

Les deux scénarios nord

La loupe passe donc au nord de la zone d'étude. Plusieurs sources précisent que deux hypothèses tiennent la corde, avec préférence pour la seconde. Le premier scénario : un atterrissage à La Repentie, au nord du port de commerce rochelais. Avantage : permettre d'enfouir le câble arrivé de mer peu ou prou sur le tracé de la rocade rochelaise en limitant l'impact sur le tissu urbain. Contrainte : un risque pour la navigation, au cas où un cargo arrivant à la Pallice serait obligé à une manœuvre d'arrêt d'urgence, l'ancre (10 tonnes) mouillée dans ce cas

risquant de tout emporter sur le fond, notamment le câble arrivant du pertuis d'Antioche.

Second scénario : atterrissage au port de pêche. Dans ce cas, le câble arrivera en passant sous la digue sud, puis filera à terre par une petite voie de desserte de l'arrière de l'encan, près de la guinguette. Deux options à ce stade : soit le renvoyer vers la rocade via le Grand Port ; soit l'enfouir sous la rue Champlain. Deux sujets peuvent perturber la première option : des sols potentiellement pollués par les rejets historiques de Rhodia dans la friche du port de pêche à traverser où se trouve aussi une plante protégée, l'odontite de Joubert.

Ph. B.

Le parc d'Oléron et son raccordement

